

Règlement échelonné (prélèvement mensuel)

Le règlement en trois fois est possible à partir de 90 € (27 € pour les détenteurs de la carte MC2+).

- ▶ un RIB (ou RIP) est obligatoire,
- ▶ les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

Votre achat sera composé :

- ▶ d'un paiement comptant pour 1/3 du montant total de votre commande (date de sa saisie par la billetterie de la MC2) ;
- ▶ de deux prélèvements correspondant aux 2/3 restants aux dates suivantes :
 - si votre achat a lieu entre le 1^{er} et le 15 du mois, le premier prélèvement sera débité de votre compte le 10 du mois suivant puis le 10 deux mois plus tard.
 - si votre achat a lieu entre le 16 et le dernier jour du mois en cours, le premier prélèvement sera débité de votre compte le 25 du mois suivant puis le 25 deux mois plus tard.

RÈGLEMENT COMPTANT (1/3 DE LA COMMANDE)

€

Chèque bancaire ou postal (libellé à l'ordre de la MC2) : Chèque Jeune Isère : Carte M^{Ra} :

Chèque Vacances : Chèque Culture : Espèces :

Carte bancaire : Titulaire de la carte :

N° de carte bancaire à 16 chiffres : _____ Date d'expiration : __ / __

Indiquez les 3 derniers chiffres figurant au dos de votre carte : ___

Date : _____ Signature : _____

RÈGLEMENT DIFFÉRÉ EN DEUX MENSUALITÉS (SOLDE) 2X

€ par mois

Joindre impérativement un R.I.B ou un R.I.P

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR : 520423

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessous, dans les conditions prévues par la délibération n°80-10 du 1/4/80 de la commission nationale de l'informatique et des libertés.

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU DÉBITEUR

Nom, prénom.....

Adresse

CP..... Ville

DÉSIGNATION DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

Établissement bancaire

Adresse

CP..... Ville

COMPTE À DÉBITER

Établissement Guichet N° de compte RIB

Date : _____ Signature : _____

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

Maison de la culture de Grenoble

4 rue Paul Claudel - BP 2448

38034 GRENOBLE Cedex 2

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR : 520423

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur ce prélèvement, je pourrais en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU DÉBITEUR

Nom, prénom.....

Adresse

CP..... Ville

DÉSIGNATION DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

Établissement bancaire

Adresse

CP..... Ville

COMPTE À DÉBITER

Établissement Guichet N° de compte RIB

Date : _____ Signature : _____

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

Maison de la culture de Grenoble

4 rue Paul Claudel - BP 2448

38034 GRENOBLE Cedex 2